

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Mandji-Ndolou : le chauffeur d'un poids lourd meurt dans un accident de la circulation

CE drame survenu quelques jours après la mort d'un Chinois dans la zone de Lalara, vient remettre au goût du jour la récurrence des accidents impliquant les transporteurs de grumes. Au point que l'on est amené à s'interroger sur la nature des permis délivrés à ces routiers.

F.N
Mandji/Gabon

UN accident de la circulation ayant entraîné la disparition tragique de Darly Manimo Benold, un compatriote âgé de 31 ans s'est produit le 8 juin dernier, aux environs de 13 heures 30, dans la zone pétrolière du département de Ndolou (Mandji), dans la province de la Ngounié.

En effet, selon une source proche du dossier, le véhicule accidenté est un camion de marque Man, immatriculé FW-136-AA, appartenant à la société de prestations Peschaud, chargé de conduire les travaux au moment des faits. Il avait à son bord deux occupants, à savoir Darly Manimo Benold, le conducteur titulaire d'un permis de conduire de type poids lourd, et son aide, le nommé Loïc Nang. L'accident s'est produit sur l'axe carrefour Rabi Kounga-Site



Le camion dont l'embarquée a coûté la vie à son conducteur à Mandji-Ndolou.

Rigue, une zone actuellement en construction. Il s'agit d'une concession pétrolière de l'entreprise Perenco, située à environ 2 km du regroupement de village Moukounouna, dans le canton

Dourembou.

Les deux jeunes hommes étaient à bord du semi-remorque de 23 tonnes, transportant un Shell Chepior (tamiseur) de 34 tonnes. Parvenu à un endroit abrupt de

la route, à environ 300 m de la descente, non loin du point de départ, le chauffeur a ensuite tenté de négocier un virage aigu du côté droit. Tout à coup, le mastodonte s'est aussitôt retrouvé les

quatre fers en l'air.

Bilan : outre la mort sur-le-champ du conducteur, des dégâts matériels importants. L'assistant du conducteur tué, Loïc Nang, a, lui, beaucoup plus de chance, s'en sortant indemne. La dépouille du jeune compatriote a été aussitôt acheminée sur Port-Gentil, son lieu de résidence.

Selon la même source, l'hypothèse d'un chargement mal arrimé pourrait bien être l'une des raisons ayant entraîné cette embarquée qui s'est soldée par une perte en vie humaine. Toutefois, sans pourtant tirer des conclusions hâtives, l'enquête diligentée par les services compétents en la matière devrait déterminer les causes réelles de cet accident tragique qui vient d'endeuiller une famille.

À noter qu'un autre accident impliquant également un poids lourd s'est dernièrement produit dans la zone de Lalara (Okano), dans lequel un ressortissant chinois est passé de vie à trépas. Le mastodonte chargé de grumes ayant effectué un plongeon dans un cours d'eau, après avoir détruit la barrière de protection de l'infrastructure. La mobilisation des secours a certes permis de sortir le camion de l'eau, mais sans aucune trace de son chauffeur. Sans doute emporté au loin par le courant.

Pour mémoire, samedi 2 mai 2020, sur la route de Kango, on avait enregistré l'embarquée d'un grumier d'une des sociétés spécialisées dans le transport en la matière. Lequel mastodonte avait terminé sa course folle dans une rivière avec à son bord plusieurs tonnes de bois divers.

Toujours en mai 2020, un camion-citerne avait été percuté par un grumier sur l'axe Lambaréné-Bifoun. Le chauffeur du premier véhicule avait été gravement blessé, au point que son cas avait nécessité une intervention chirurgicale dans un centre hospitalier de la place.

Contrepoint

Problématique autour du permis G

SCOM
Libreville/Gabon

À l'heure où il ne se passe plus un mois sans que l'on enregistre un drame de la route impliquant les conducteurs de poids lourds, il est nécessaire de s'interroger sérieusement sur la qualité des permis de conduire avec lesquels les chauffeurs des mastodontes exercent actuellement au Gabon. Une question d'autant plus importante par les temps qui courent, eu égard à la prolifération, il y a un passé récent, des faux permis de conduire pour cette catégorie de transporteurs. En effet, c'est dans un contexte marqué par le retrait du Gabon du label Véritas, qui délivrait les permis estampillés du même



nom, que se pose la problématique du permis G. Lequel document, constituant un complément des dispositions de la Cémac en matière de permis de conduire – en son règlement nu-

méro 4 du 3 août 2001, portant code communautaire révisé de la route des États membres –, confère à son détenteur l'autorisation de conduire des engins en lieu et place du certificat d'ap-

titude à la conduite en sécurité (Caces).

C'est dire que la donne est désormais connue. Aussi, va-t-il falloir que les pouvoirs publics s'assurent véritablement de ce que les opérateurs économiques utilisant les conducteurs d'engins lourds se mettent réellement aux normes. À savoir que ces derniers ont effectivement été formés par une structure autorisée à délivrer le permis de conduire de catégorie G. Conformément aux exigences de l'arrêté numéro 00097/MTL/2017 du ministère des Transports.

Ce n'est que dans ces conditions qu'on mettra sur nos routes des chauffeurs de poids lourds davantage qualifiés. Et que l'on enregistrera, sans doute, moins de drames.

Photo : Felicien Ndongo/L'Union